

# RAPPORT GENERAL

## SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ACTEURS DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE AU BURKINA FASO

Du 24 au 26 février 2015, s'est tenu dans le centre international de conférence de Ouaga 2000, un séminaire sur le renforcement des capacités des acteurs de la transition au Burkina Faso organisé par le secrétariat général de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) en collaboration avec la Fondation Hanns Seidel. Ce séminaire qui a regroupé les acteurs de la transition démocratique avait pour thème : « réussir la transition démocratique au Burkina Faso ».

Les travaux ont été organisés sur trois jours :

### 1. Première journée

La première journée a débuté le 24 février 2015 à 09 heures. Elle a été marquée par la cérémonie d'ouverture et les travaux proprement dit.

Cette cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur **Michel KAFANDO**, Président du Faso et Coparrainée par leurs Excellences Messieurs **Mohamed BAZOUM**, ministre des affaires étrangères du Niger et **Shérif SY** président du Conseil National de la Transition.

Quatre interventions ont ponctué cette cérémonie officielle. Dans un premier temps, Monsieur l'Ambassadeur de l'Allemagne au Burkina Faso qui, après avoir salué les autorités du Burkina Faso ainsi que tous les participants, a axé son intervention sur la nécessité de la transition car n'ayant aucune alternative. Pour lui, tous ceux qui auront des velléités de troubler cette transition de quelque manière, courent le risque d'exclure le Burkina Faso de la scène internationale.

En deuxième lieu, est intervenu le Secrétaire Général par intérim de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), Monsieur **Ibrahim Sani Abani**, lequel a félicité les autorités de la transition pour leurs efforts consentis et leur engagement pour la réussite de cette transition.

Il a réaffirmé l'accompagnement de sa structure au peuple du Burkina Faso malgré les troubles que traverse la Libye, membre fondateur.

Dans un troisième temps, le co-parrain de la cérémonie Son Excellence Monsieur **Mohamed BAZOUM**, ministre des affaires étrangères du Niger a d'abord félicité le secrétaire général de la CEN-SAD et le représentant Afrique de l'Ouest de la Fondation Hanns Seidel pour l'organisation de ce séminaire qui vise à renforcer les capacités des acteurs de la transition au Burkina Faso. Il a ensuite rappelé les actions négatives qui ont engendré l'insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014. Toujours dans son allocution, il est ressorti la tâche délicate des autorités de la transition en ce sens qu'elle est limitée dans le temps et doit prendre en compte les intérêts divergents des acteurs, l'organisation de la vie sociale en respectant les règles de la bonne gouvernance, sans oublier la menace terroriste sous régionale et l'organisation des élections. Pour terminer, il a rendu hommage au peuple burkinabè, aux syndicats, aux femmes, aux jeunes, aux organisations de la société civile.

Puis a suivi le discours de Son Excellence Monsieur **Michel KAFANDO**, Président du Faso. Dans son allocution, après son mot de bienvenu, il a salué l'initiative de l'organisation de ce séminaire qui a pour but le renforcement des capacités des acteurs de la transition et qui vient à point nommé dans le contexte du Burkina Faso. Il aura pour rôle d'identifier les défis de la transition et les moyens de les relever. Il a ensuite invité les participants à tirer le maximum de profits et à s'approprier les modules avant de déclarer le séminaire ouvert. Sur ce, les autorités se sont retirées après une photo de famille.

Place aux travaux.

Le premier module intitulé « Les facteurs déterminants pour la réussite d'une transition démocratique » a été animé par le Monsieur **Narey OUMAROU**, professeur agrégé de droit public à l'Université ABDOU MOUMOUNI de Niamey, membre du conseil constitutionnel du Niger.

Dans son module, le conférencier a relevé que les facteurs déterminants de la transition comportent deux faces à savoir, la transition politique et la consolidation de la démocratie. Le régime de transition et le régime démocratique ont chacun leurs règles, cependant le cas du Burkina Faso sort de cet objectif. Le but de la transition étant le retour à la démocratie, quels sont donc les moyens à utiliser ? Y-a-t-il des moyens universels ou faut-il consolider les moyens utilisés ?

Les principaux atouts pour une réussite de la transition sont entre autres :

- 1)- Le consensus constructif sur les valeurs des reformes dans la charte de la transition. C'est l'exemple de l'esprit de consensus et de discernement par tous les acteurs de la transition (cas du Bénin) ;
- 2)- Le sens de la responsabilité, de la probité, de la discipline, du civisme des responsables à qui les pouvoirs ont été donnés afin de respecter les valeurs de la charte et rester neutres ;
- 3)- Le conseil constitutionnel qui est le gardien de la constitution et garant du retour de l'ordre constitutionnel.

Aussi, il convient d'éviter deux facteurs à risque à savoir :

- 1)- L'abus du pouvoir pouvant provenir des autorités de la transition ;
- 2)- Les interférences internes pouvant provenir de la rue ou de l'armée et celles externes pouvant provenir de la communauté internationale.

Comme thérapeutique pour la réussite de la transition, il est à souligner que la charte de transition du Burkina Faso manque d'un cahier de charges sur les missions des autorités de la transition en ne comportant que des orientations. C'est pour dire que ce cahier de charge incombe aux autorités cette transition. C'est l'exemple de l'instauration de la sous commission vérités et réconciliation et la sous commission des reformes institutionnelles. Le conseil constitutionnel est aussi un acteur clé de la réussite de la transition par le contrôle de la régularité, de la transparence des élections. La traçabilité de la commission électorale nationale indépendante (CENI) doit être de mise.

La transition du Burkina Faso aura réussi, si un gouvernement arrive au pouvoir par la voie d'élections libres et transparentes, le pouvoir souverain élu par le peuple et les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif indépendants.

Le deuxième module intitulé « Justice en période de transition » a été animé par Monsieur **Marou Amadou**, ministre de la justice du Niger.

Les objectifs de toute justice sont les mêmes quelque soit la période. Il s'agit de faire reconnaître le droit pour les uns et bien juger les autres. La justice ordinaire est rendue par les cours et tribunaux et la justice transitionnelle se définit comme l'échange. Il s'agit de dire toute la

vérité avant d'être pardonné. C'est lorsque les cours et tribunaux échouent dans leurs missions que s'installent les crises. Cette communication a porté sur deux points à savoir les principes et les mécanismes de la justice transitionnelle suivi d'un point de vue.

Au niveau des principes et des mécanismes de la justice transitionnelle, on peut relever les principes et les mécanismes de la justice en période de crise et la pratique de la justice transitionnelle au Burkina Faso. Comme principes et mécanismes, il peut être souligné :

- 1)- La connaissance de la vérité ;
- 2)- La non répétition des faits qui ont engendré les crises ;
- 3)- Les mesures à prendre pour les éviter ;
- 4)- Les mécanismes à envisager pour avoir des réparations.

S'agissant de la pratique de la justice transitionnelle, les commissions vérités et réconciliations sont installées lorsque surviennent des violations graves des droits de l'homme et les commissions d'enquête indépendantes quand il y a violation des droits humains. Le Burkina Faso n'est pas à sa première justice transitionnelle et l'affaire Norbert ZONGO avec l'installation du collège des sages et la commission vérités et réconciliation nationale en sont des exemples. C'est l'échec de tous ces organes qui ont conduit aux événements des 30 et 31 octobre 2014.

Relativement au point de vue du conférencier, il est difficile que pour une période de huit (08) mois, les commissions mises en place par la transition burkinabé puissent jouer pleinement leur rôle. Il est opportun de militer pour une réforme de la justice avec efficacité en ce sens qu'il est plus facile en cette période d'aboutir à un consensus. A ce sujet, l'appel des états généraux de la justice est la bienvenue. La réussite de la transition n'est pas un problème de calendrier, mais repose sur des valeurs telles la sincérité, l'honnêteté, la lucidité.

Le dernier module de la journée a été présenté par Monsieur **Luc Marius IBRIGA**, enseignant de droit à l'université de Ouagadougou et a porté sur le thème intitulé « Prérogatives et régulation du fonctionnement des organes de la transition ».

On retiendra de cette communication que l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 avait mis en place un vide institutionnel par l'absence des autorités pour assurer l'intérim de vacance du pouvoir dû à la suspension de la constitution. Suite à cet état de fait, par l'action des organisations de la société civile, la constitution a été rétablie et une charte la complétant a été élaborée pour encadrer la transition. Ainsi donc, les prérogatives des organes de la transition sont cadrées par

des valeurs fondamentales adossées à la charte et par les dispositions de la constitution. Les valeurs auxquelles les autorités de la transition ne doivent pas déroger et provenant de charte sont entre autre le pardon et la réconciliation, l'inclusion, le sens de la responsabilité, la tolérance et le dialogue et les autres valeurs dont la bonne gouvernance et la probité.

Quand aux prérogatives adossées à la constitution, les pouvoirs des autorités de la transition sont celles prévus par la constitution du 02 juin 1991 sauf ceux incompatibles à savoir le pouvoir de dissolution du Conseil National de la Transition (CNT) par le président du Faso et la motion de censure du CNT à l'endroit du président du Faso.

De même, les organes de la transition sont régulés par la charte et la constitution. Nous avons une régulation matérielle et une régulation fonctionnelle. La limitation dans le temps de la transition à 12 mois et le fait que certaines personnes ne peuvent pas prendre part aux organes de la transition constituent par exemple des limites matérielles. Pour celles fonctionnelles, la régulation institutionnelle confiée au conseil constitutionnel s'applique aux organes de la transition. Il faut retenir que la transition est la meilleure période pour poser des balises avant de continuer.

## **2. Deuxième journée**

Elle a débuté le 25 février 2015 à partir de 09 heures.

Le premier module intitulé « Rôle de la société civile dans une transition démocratique » a été présenté par Madame **Lalla Aicha Ben Barka**, directrice générale adjointe de **l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture (UNESCO)**. Elle a axé sa présentation sur la nécessaire participation de toutes les couches sociales dans les prises de décision en démocratie. Dans cette sphère, une place de marque est réservée à la société civile avec ses associations qui doit, elles aussi agir de façon démocratique. La diversité doit être un moyen efficace pour l'édification d'une société par le dialogue et l'inclusion. La jeunesse et ses associations sont le moteur du développement et la paix. A ce sujet la charte de la jeunesse africaine, entrée en vigueur en 8 août 2009 est un instrument juridique de référence. C'est pourquoi elle ne doit pas être reléguée au second plan d'où, la nécessité d'une éducation civique pour la réussite de ses missions. Ce renforcement de capacités de la société civile et des jeunes est au cœur du mandat de l'UNESCO à travers son programme MOST (Gestion des Transformations Sociales) afin d'accompagner les Etats membres par l'élaboration de politiques publiques à travers des

approches participatives. Dans le cadre de la transition au Burkina Faso, la forte représentation des associations de la société civile au Conseil National de Transition mérite de renforcer leurs capacités car la transition rime avec les prémisses de changement.

A la suite de cet exposé, l'exemple du renforcement des capacités de la jeunesse Tunisienne par l'UNESCO après le printemps arabe en janvier 2011 a été présenté par Madame **Souria SAAD-ZOI** du secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO. La jeunesse étant l'élément clé à la réussite de la démocratie, la sensibilisation des jeunes tunisiens s'est réalisée par un programme d'apprentissage de la démocratie aux jeunes de 18 à 24 ans par la mise en place d'un manuel de formation à fiches illustrées qui contient entre autres le rôle de la société civile, des médias, la démocratie, la bonne gouvernance.

Le deuxième Module intitulé « Ancrage démocratique de l'armée dans un Etat de droit : expérience de la République Fédérale d'Allemagne » a été réalisé par le colonel **Klaus Jürgen Haffner**. Il a d'abord fait l'historique de l'armée allemande qui a fait dix (10) ans sans armée pendant la guerre froide entre 1945 et 1955. Cette période a constitué une transition qui a abouti à des réformes de l'armée qui n'est désormais obligée qu'envers l'État démocratique. Ensuite, l'encrage démocratique de cette armée s'identifie à travers le primat du politique sur elle et non l'inverse, le vote du budget de la défense par le parlement et le contrôle de ses actions, le délégué des armées au parlement chargé de rapporter la situation intérieure de l'armée et la formation morale et civique.

Le troisième Module intitulé « La réussite des réformes institutionnelles pendant la transition » a été présenté par Monsieur **Abdoulaye SOMA**, professeur de droit constitutionnel. Dans son développement, il est ressorti que la transition désigne le passage d'un régime à un autre, le passage d'un système de gouvernance politique ancien à un système de gouvernance politique nouveau. C'est dans cette perspective que la transition opère des réformes institutionnelles. La réussite de ces réformes comporte des conditions politiques et techniques. Au titre des conditions politiques, la sous-commission des réformes politiques et institutionnelles a été chargée d'amender la constitution ou d'élaborer une nouvelle. Cette option et l'adoption de ces réformes pendant la transition est d'un grand intérêt.

Passant aux conditions techniques, elles engendrent une perception technique de l'opération de réforme et une matérialisation technique d'un consensus national de réforme. La première idée est de soutenir que l'opération de réformes institutionnelle doit être objective, libre de toute politisation et dans l'intérêt national. La deuxième idée repose sur la formation du consensus sur les questions fondamentales et la formulation technique du consensus. Il est à retenir que la primauté de l'intérêt partisan dans les réformes comporte des risques d'échec des réformes et conduira à l'absence de démocratie avec ses conséquences.

Le quatrième Module intitulé « Economie politique de la transition démocratique » a été développé par Monsieur **Taladidia THIOMBIANO**, professeur d'économie. Il a d'abord défini les fondements de l'économie politique de la transition démocratique à savoir dans un contexte d'insurrection populaire et dans un contexte révolutionnaire. Dans le cas de l'insurrection, l'économie de la transition est caractérisée par une politique économique et non un système nouveau. C'est-à-dire une politique réformiste qui ne met pas en cause l'ordre ancien. S'agissant de la révolution, un système économique nouveau est instauré et prend en compte les revendications populaires.

Poursuivant, il est ressorti que le système économique de la 4<sup>ème</sup> République est basé sur le libéralisme recommandé par les institutions de Breton Wood. Cependant, en parcourant la politique économique de la transition au Burkina Faso, on se rend compte qu'elle n'est ni insurrectionnelle ni révolutionnaire. En somme, il n'y a pas de politique économique de la transition, mais un catalogue de mesures budgétaires pour faire fonctionner l'Etat.

Le cinquième module qui a clôturé la deuxième journée intitulé « Les pré requis pour des élections libres et transparentes » a été d'abord présenté par Monsieur **Mohamed KONATE** de l'OIF. Dans son introduction, il a souligné que dans les Etats africains, le plus souvent les élections, expression de la démocratie se traduisent par des inquiétudes en raison des risques de violences. L'OIF qui a le mandat d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la consolidation de l'Etat de droit et à la promotion du respect des droits de l'Homme au niveau des Etats membres se base sur les engagements du chapitre 4 de la déclaration de Bamako de 2000 et d'autres normes internationales. Les pré requis d'élections libres et transparentes sont d'ordre politique et d'ordre matériel et technique. Pour ceux politiques on peut citer par exemple l'existence d'un Etat de droit, la participation des citoyens à la vie politique... Quant aux pré requis d'ordre

matériel et technique, on peut relever la fiabilité de l'état civil, des listes électorales, du matériel électoral, des mécanismes de transmission, de centralisation et de traitements des résultats.

A la suite de cet exposé, monsieur **Abdoul Karim Saïdou** du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) a rapproché la situation du Burkina Faso aux principes de la déclaration de Bamako, conditions d'élections libres et transparentes. Après un rappel du cadre juridique et institutionnel, notamment les standards internationaux en matière électorale, il est à noter que :

- Sur le plan juridique et institutionnel, l'universalité du suffrage, le droit d'éligibilité, le secret du vote, l'accès aux médias, la séparation des pouvoirs rencontrent des souffrances ;
- Pour les conditions sociopolitiques, le marché électoral est émaillé par le clientélisme, la non règlementation de la corruption électorale et le financement privé des partis.

### **3. Troisième journée**

Elle a commencé le 26 février 2015 à 09 heures et a été ponctuée par trois interventions.

Le premier module intitulé : « L'éthique des médias et la communication politique en période de transition démocratique » a été présenté par monsieur **Boniface VIGNON**, de RFI. Il a commencé en soulignant que ce thème interpelle tout le monde avant de rappeler les principes qui doivent guider les media, les acteurs de la communication politique à savoir le traitement objectif des faits sous un angle citoyen. Il a terminé en se posant les questions de savoir qui est la société civile ? Quelle est sa légitimité ? Et qui est le peuple ? Avant de susciter un débat.

Le deuxième module intitulé : « Le rôle de la CEN-SAD sur les questions politiques, de paix et de sécurité en Afrique » a été présenté par le Dr **Souley HASSANE**, directeur du département paix et sécurité de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens. Il a introduit en affirmant que les formulations des politiques de paix sont fonction des menaces, avant de dresser l'état des lieux des menaces de la sécurité dans l'espace sahélo-saharien. A ce titre, on distingue des menaces de sécurité collective, à la stabilité et à la paix sociale, à l'existence de l'Etat, des armées non étatiques, de la tracée des frontières, du régionalisme, de l'économie criminelle, de la narco- guérilla, l'irréductibilité religieuse ethnique non démocratique.

Ensuite s'en est suivie la cartographie des mouvements terroristes en Afrique à savoir AQMI, les Shebab, la secte Boko Haram, le MUJAO. Les actions de ses groupes constituent une véritable industrie à travers les enlèvements et les rançons couronnés par le narcotrafic.



Poursuivant, il a rappelé les textes fondateurs pour la gestion des questions de paix et de sécurité dont la base est le traité révisé de la CEN-SAD avant de terminer par des recommandations face aux menaces à la paix sur la sécurité collective au Burkina Faso.

La troisième communication intitulé « Contribution de la Fondation Hanns Seidel dans le processus de consolidation démocratique en Afrique de l'Ouest » a été présenté par monsieur **Ralf Wittek**, historien, politologue, représentant Afrique de l'Ouest de la Fondation. Il a axé son intervention sur l'historique de la fondation et son rôle. Il a débuté par la question de savoir qu'est ce qu'une fondation politique ? Dans ses explications tout a commencé après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, où dans la tentative de construction d'un Etat de droit en Allemagne, les fondations politiques et les partis politiques se sont donnés pour missions d'accompagner l'Etat dans le processus de démocratisation par l'éducation civique et morale des citoyens. Dans cette optique, depuis les années 1950 au début de la République, les fondations politiques accompagnent l'Etat de droit par toute sorte d'éducatons à travers la formation de toutes les couches sociales.

C'est à partir de 1970 que ce savoir faire a été exporté et la Fondation Hanns Seidel s'est retrouvée d'abord au Togo, puis dans la sous-région. La fondation contribue à accompagner les Etats par l'éducation civique et morale, c'est-à-dire la responsabilisation interactive ou passive des citoyens. Elle n'est ni politique ni conseillère. Elle se borne à tracer les lignes, à creuser la surface des problèmes et laisse le soin aux acteurs de les résoudre.

Ces trois communications ont mis fin au séminaire sur le renforcement des capacités des acteurs de la transition démocratique au Burkina Faso, après la cérémonie de clôture ponctuée par le mot du représentant de la Fondation Hanns Seidel, puis de celui du représentant de la CEN-SAD et du discours de Son Excellence monsieur Shérif SY, président du Conseil National de la Transition à 12 heures 36 minutes.

**Fait à Ouagadougou, le 26 février 2015**

**LES RAPPORTEURS**